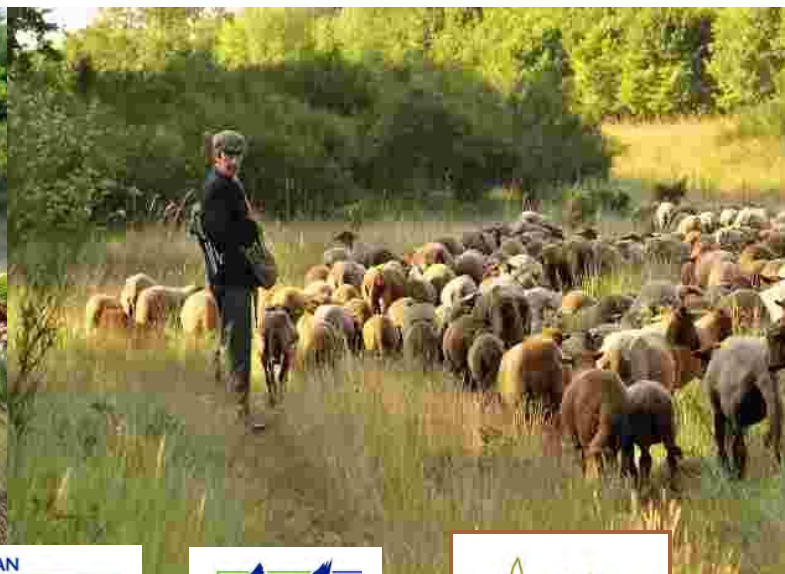




Le pâturage au service de la Loire

Cahier technique n°4



Approche économique du pastoralisme ligérien : comparaison avec un Système ovin spécialisé herbager

Une opération menée
avec le soutien de :



CONTACTS :

François Hergott – Stéphane Hippolyte
Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
Tél. : 02 38 59 97 13
E-mail : antenne28-45@conservatoire-espacesnaturels-centre.org

Jean-Pierre Fortin
Chambre d'Agriculture du Loiret
Tél. : 02 38 71 90 87 - Fax : 02 38 71 90 43

SOMMAIRE

1. – Méthode	3
1.1. – Méthode Utilisée Pour La Réalisation Des Bilans Economiques	3
Clé De Répartition	3
1.2. – Méthode Utilisée Pour La Construction Du Cas Type « Pbl »	4
2. – Cas Type « Système Ovin Spécialisé Pratiquant Le Pastoralisme En Bord De Loire (Pbl) ».	5
2.1. - Structure De L'exploitation	5
2.2. - Conduite Du Troupeau	7
2.3. - Alimentation	8
Période Estivale	8
Période Hivernale	8
2.4. - Reproduction	8
2.5. - Résultats Economiques	9
3. - Comparaison Avec Un Système Ovin Spécialisé Herbager	9
3.1. - Présentation Du Cas Type « Systèmes Ovins Spécialisés en Zones Herbagères Centrales Et De L'est » (Zhce)	10
3.2. - Comparaison Des Critères Techniques	11
3.3. - Comparaison Des Résultats Economiques	11
4. - Pistes D'évolution	13
4.1. - L'amélioration De La Valorisation Commerciale	13
4.2. - L'amélioration De La Productivité	13
4.3. - L'obtention D'aides Pac Sur Les Sites Du Dpf	13
Conclusion	13

- Approche économique

Une étude ayant pour objectif de mesurer la rentabilité des exploitations pâturant les bords de Loire et de chiffrer les conséquences économiques des contraintes engendrées par ce pâturage a été réalisée et est présentée ci dessous.

1. – Méthode

Un bilan économique des trois troupeaux pâturant les sites du **Domaine Public Fluvial de la Loire** a été établi pour la campagne 2009. A partir des résultats des trois exploitations un cas type¹ « Système ovin spécialisé pratiquant le Pastoralisme en Bord de Loire (PBL) » a été construit. L'analyse de ce cas type permet d'approcher la rentabilité de ce système.

Le cas type « PBL » a ensuite été comparé à un cas type «Système ovin spécialisé en Zone herbagère Centrale et de l'Est (ZHCE) » (source : *Résultats 2008 des exploitations bovines viandes*) dont les données ont été réactualisées avec les prix de ventes et les charges d'aliments 2009.

Le choix du cas type « ZHCE » s'est fait en raison de sa présence dans notre région et de sa similitude avec le système pastoralisme. En effet, c'est le système le plus extensif présent dans notre région. La comparaison entre ces deux cas types permet d'estimer les pertes économiques engendrés par le pastoralisme.

1.1. – Méthode utilisée pour la réalisation des bilans économiques

Avec la collaboration des éleveurs, les **produits** issus de l'atelier ovin (vente de brebis, vente d'agneaux, aides et subventions), ainsi que les **charges opérationnelles** de cet atelier (alimentation, frais vétérinaires, frais de reproduction et autres frais liés à l'élevage ovin) ont été chiffrés. Cela nous a permis de calculer la marge brute de l'atelier ovin.

Afin d'approfondir le bilan économique une partie des **charges de structures** de l'exploitation ont été affectées à l'atelier ovin suivant les clés de répartition présenté dans le tableau n°1.

Cela a permis d'obtenir l'excédent brut d'exploitation (**E.B.E.**) de l'atelier. En soustrayant les annuités liées à cet atelier à l'E.B.E. le revenu disponible dégagé par l'élevage ovin a été déterminé (Document n°1).

Tableau n°1 : Clé de répartition des charges de structure

	Clé de répartition
Carburant lubrifiant	Surface
Entretien matériel	Surface
Entretien bâtiment	Bâtiment pour atelier
Fermages, impôt foncier, entretien foncier	Surface
MSA	% temps éleveur
Salaires + MSA salarié	% temps passé par salariés
Charges de gestion (tel, ptt, cotis, frais bancaire, agio, formation...)	Surface
Combustible - Gaz, eau, électricité	% déterminé avec l'éleveur
Assurances	Surface
Déplacements, mission, repas	% déterminé avec l'éleveur

¹ Cas type : Exploitation type construite à partir de résultats techniques et économiques d'exploitations existantes et ayant un système de production proche.

Schéma n°1 : détail des calculs des critères économiques

Produits de l'atelier

- Charges opérationnelles.
 - + Subventions d'exploitation rapportées à l'atelier ovin.
 - Charges de structures (hors amortissement et frais financiers) attribuées à l'atelier ovin.
- } = **E.B.E**

E.B.E.

- Annuités liées à l'atelier ovin
- } = **Revenu disponible de l'atelier**

1.2. – Méthode utilisée pour la construction du cas type « PBL »

Sa construction repose sur les données des trois élevages ainsi que sur des références provenant du « Réseaux d'Élevage Limousin - résultats 2009 ».

Description de l'exploitation :

Le descriptif de l'exploitation a été élaboré à partir de la connaissance des ateliers ovins des trois élevages enquêtés. Les autres ateliers des exploitations n'ont pas été pris en compte.

Conduite du troupeau :

Pour la construction du cas type nous avons retenu une durée de pâturage de six mois puisque seul un des élevages reste plus longtemps sur le littoral Ligérien. Les agnelages sont groupés sur un ou deux mois en fin d'hiver comme cela est le cas dans les trois élevages. La conduite du troupeau décrite dans le cas type est très proche de ce qui se passe dans les trois élevages.

Critères de reproduction :

Les critères techniques utilisés dans le cas type correspondent aux résultats moyens des critères techniques des trois élevages.

Résultats économiques :

○ Produit :

La quantité de viande produite a été calculé à partir des critères techniques retenus. Le prix de vente correspond à la moyenne des prix de vente de l'agneau dans les trois exploitations. Les primes liées à l'atelier sont celles d'un élevage ovin d'après le références du « Réseaux d'Élevage Limousin - résultats 2009 ».

○ Charges opérationnelles :

Alimentation

L'exploitation présentée dans le cas type ne produit pas de céréales et achète une grande partie du foin. La charge d'alimentation a donc été calculée en multipliant la quantité d'aliment nécessaire au cheptel (quantité moyenne par brebis des trois exploitation) au prix de vente moyen de l'aliment du commerce en 2009. En ce qui concerne les charges de surfaces fourragères, le coût affecté correspond à celui de l'exploitation qui achète la totalité de son fourrage dans les élevages enquêtés.

Autres frais d'élevage :

Les valeurs correspondent à une moyenne entre les valeurs des trois élevages et des références des Réseaux d'Élevage Limousin.

○ Les charges de structures :

Les charges de structure hors main d'œuvre, amortissement et frais financiers correspondent à la valeur des charges de structure de l'exploitation la plus proche du système, ajustée à la surface exploitée et à la taille du cheptel.

La main d'œuvre est calculée suivant le mode de calcul retenu pour la subvention « Pastoralisme ». C'est à dire, que le salarié ne peut travailler plus de 8h/jour, 6jours/semaine et que son salaire chargé est de 20€/h.

○ Les aides « PAC »

La valeur retenue est celle des DPU moyen du département, affectée à la surface présente.

○ La subvention « Pastoralisme » :

La valeur de la subvention est calculée en suivant la méthode explicitée dans la note de cadrage diffusée aux éleveurs cette année.

2. – Cas Type « Système Ovin Spécialisé Pratiquant le Pastoralisme en Bord de Loire (PBL) ».

Le type d'exploitation ovine concernée est localisé sur le territoire du Val de Loire, et est spécialisé dans l'entretien des milieux ligériens. C'est un système d'élevage spécialisé en production ovine, qui pâture des parcours situés sur les francs-bords de la Loire, sans mélange de troupeau. **Les brebis**, de race rustique (Solognote, par exemple), produisent des agneaux d'herbe, conformément au système herbager traditionnel, avec un agnelage par an au printemps.

Les surfaces pâturées en bords de Loire sont souvent exiguës, buissonnantes et arborées, formées de pelouses ou prairies à avoine élevée, et d'accès difficile. Sur l'exploitation, une bergerie permet d'assurer les agnelages, et les surfaces en herbe le pâturage du début de printemps ainsi que celui des agneaux.

L'éleveur assure la gestion de son troupeau tout au long de l'année (soins, agnelages, commercialisation...). Un berger est employé pour la saison d'estive sur les bords de Loire, pendant 6 mois. Les agneaux sont commercialisés en circuit-court.

2.1. - Structure de l'exploitation

Tableau n°2 : Structure du cas type

Exercice	Campagne 2009
UTA	1
SFP Ovine	40 ha
Parcours hors exploitation	100 ha
Cheptel	300 brebis allaitantes dont 250 mise en lutte
Chargement	2,1 brebis/ha

Surface exploitée :

La SAU de l'exploitation est d'environ 40 ha et est composée uniquement de surfaces en herbe. Il n'y a pas de céréales produites sur l'exploitation. En complément de ces 40ha de prairies qui accueillent les brebis pendant la période hivernale et en début de printemps, l'éleveur entretient environ 100 ha de parcours sur le littoral ligérien.

Composition du troupeau :

Brebis	250
Agnelles +2 ans	50
Agnelles 1 ans	50
Béliers	8

Tableau n°3 : Composition du cheptel

Dans ce système, les agnelles ne mettent bas qu'au court de leur deuxième année. En effet, les races rustiques utilisées dans ce système n'autorisent pas une mise à la reproduction précoce des agnelles.

Pour pallier à cela il aurait été possible de faire agneler les agnelles vers 1 ans et 6 mois. Mais dans ce système, il n'est pas envisageable de décaler la période d'agnelage des agnelles plus tard dans la saison, car cela engendrerait des agnelages pendant la période de pâturage.

Main d'œuvre : 1 UTA pour 300 brebis

Sur ce type d'exploitation la charge de travail et le besoin en main d'œuvre est très variable en fonction des saisons.

○ Saison hivernale

De novembre à mai les brebis sont sur l'exploitation où elles pâturent sur les 40 ha de prairie avant d'être rentrées en bergerie pendant la période d'agnelage.

En dehors de la période d'agnelage, le travail de l'éleveur consiste à surveiller les brebis et les agneaux, à apporter les soins nécessaires et à organiser les pâturage des animaux. L'éleveur consacre environ 2 h chaque jour à ces tâches.

Pendant la période d'agnelage, la surveillance et les soins des animaux en bâtiment (distribution d'aliment, paillage...) sont consommateurs de plus de temps. L'éleveur passe en moyenne 4 h par jour avec ses animaux.

Globalement pendant cette période hivernale une personne seule peut s'occuper du troupeau et elle y consacre environ la moitié de son temps. La saison hivernale consomme donc 0,5 UTH.

○ Saison d'estive

Le pâturage s'effectue le plus souvent en parc mobile. Néanmoins, dans certains secteurs où il est impossible de poser ces parcs, le berger pratique un pâturage itinérant. En complément du pâturage dans les parcs mobiles, les animaux sont gardés chaque jour sur des zones plus embroussaillées, afin de diversifier la ressource alimentaire. La durée de la garde est variable selon la saison. Les parcs fixes ne sont pas utilisés, car ils sont interdits en bord de Loire et risquerait d'entraîner un surpâturage qui serait néfaste pour la flore ligérienne.

Le type de pâturage pratiqué en bord de Loire nécessite une main d'œuvre importante :

- Un berger présent pendant les six mois de pâturage à temps plein afin de conduire et surveiller le troupeau.
- Une deuxième personne (en général, l'éleveur) intervenant en complément du berger pour toutes les actions nécessitant la présence de deux personnes, à savoir : les soins aux agneaux, les traitements antiparasitaires, le sevrage, les déplacements des parcs mobiles et les mouvements d'un site à l'autre. Cette personne s'occupe aussi des agneaux quand ils regagnent l'exploitation après le sevrage et peut remplacer le berger pendant les jours de repos de celui ci. Cette personne consacre environ un mi-temps à ces activités pendant la période estivale.

La période estivale nécessite donc 1,5 UTH.

○ Coût de la main d'œuvre

Un berger qui travaille six mois de l'année à temps plein, soit 8h par jour, 5 jours par semaine pendant 26 semaines. Il travaille donc 1248h. Son salaire chargé est de 20€/h. **Coût = 20 800€**

L'éleveur qui consacre un mi-temps à l'atelier ovin en période estivale aussi bien qu'en période hivernale. Sa rémunération net sur cet atelier sera donc d'environ $(1500€*12)/2 = 9\ 000€$

Matériels et investissements

Ce système nécessite une bergerie capable d'accueillir 250 brebis lors de la période d'agnelage, du matériel d'élevage (chargeur, dérouleuse...), un tracteur, un véhicule d'exploitation et du matériel de vente directe type camion frigorifique ou chambre froide.

Ce type d'exploitation ne détient pas de matériel de culture, ni même pour la récolte de fourrage. En effet, les surfaces fauchées ne justifient pas forcément un tel investissement. La récolte de fourrage lorsqu'elle a lieu, est faite par des entrepreneurs.

Tableau n°4 : détail des postes investissements

	Prix neuf
Bergerie	40 000 €
Matériel vente directe	3 000 €
Chargeur	6 000 €
Tracteur	20 000 €
Derouleuse	3 000 €
Remorque	4 000 €
Voiture d'exploitation	7 000 €
Cheptel repro	29 800 €
Investissement	112800

Une bergerie d'environ 400m² pour accueillir les brebis pendant la période d'agnelage et les agneaux en fin d'engraissement.

	Prix unitaire	Nombre	Total
Brebis	80 €	100	8 000€
Agnelles	100 €	200	22 000€
Béliers	300 €	6	1 800€
Total			29 800€

Ce type d'exploitation demande un investissement d'environ 113 000€. Dans le cas d'une installation d'un Jeune Agriculteur une partie de cet investissement est prise en charge par la DJA (20 000 €), et le reste est financé par des prêts JA à 2,5% sur 9 ans.

Il en résulte une annuité de 11 600€.

2.2. - Conduite du troupeau

Tableau n°5 : Plan de pâturage

Reproduction	Agnelages											Lutte	
	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	
Brebis	Prairies de l'exploitation		Bergerie		Prairies de l'exploitation			Littoral Ligérien					
Agneaux								Littoral Ligérien		Prairies de l'exploitation			

Les brebis agnèlent en bergerie de janvier à février, courant mars elles sortent sur les prairies de l'exploitation où elles restent jusque début mai. La saison de pâturage sur le littoral ligérien commence en mai pour une période de six mois. En novembre les brebis reviennent sur les prairies de l'exploitation, en attendant d'être rentrées en bergerie pour la période d'agnelage. Les agneaux suivent les brebis jusqu'au sevrage qui a lieu mi-juin, ensuite ils sont ramenés sur les prairies de l'exploitation. En fonction des périodes de vente, certains agneaux peuvent être finis en bergerie.

2.3. - Alimentation

Période estivale

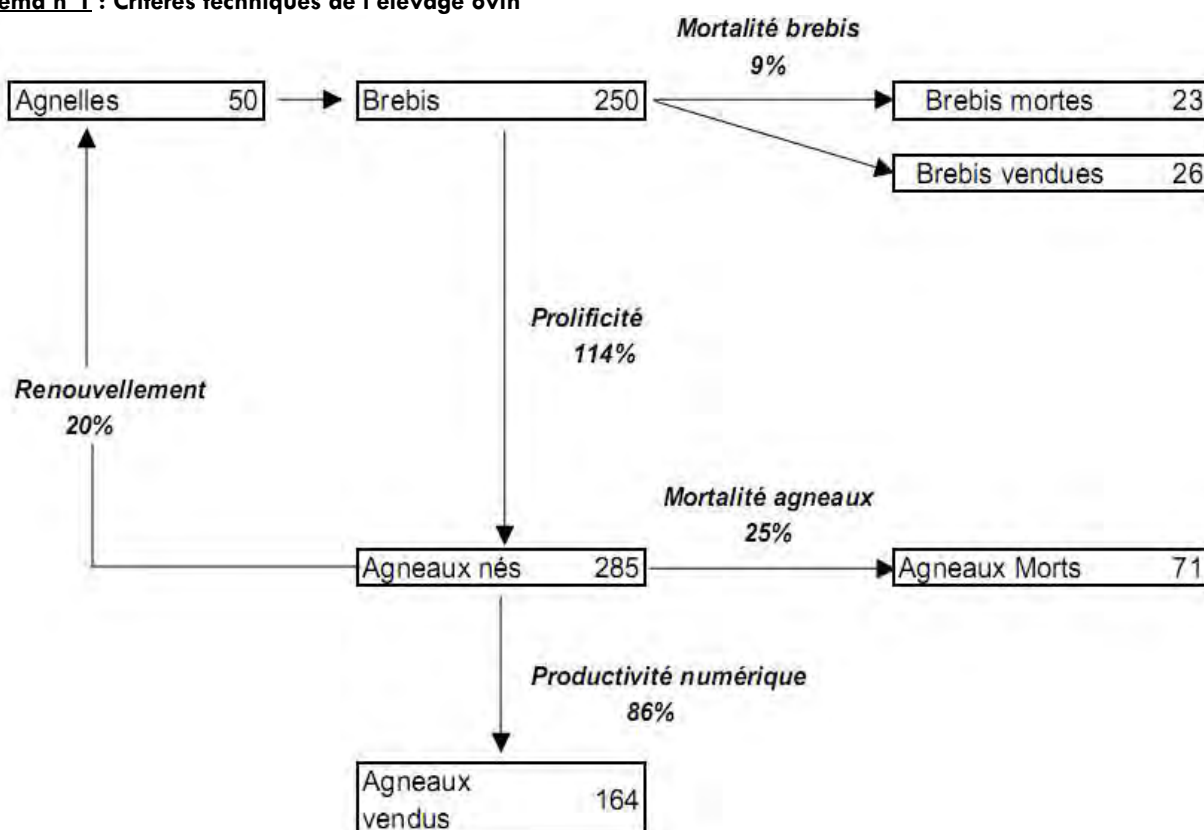
Pendant la période estivale les brebis ne reçoivent pas de complémentation en plus du pâturage. Les agneaux sont sevrés mi-juin. Ils sont ramenés sur les prairies de l'exploitation où ils sont complémentés en foin et/ou en concentrés en fonction de la qualité des prairies. En moyenne **un agneau consomme 50 kg de concentré par an**.

Période hivernale

Les brebis reçoivent du foin et des concentrés quand elles sont en bergerie, et suivant la qualité des prairies, elles en reçoivent dehors aussi. **En moyenne une brebis consomme 100 kg de concentré par an et par brebis**.

2.4. - Reproduction

Schéma n°1 : Critères techniques de l'élevage ovin



Les **taux de prolificité** et de **productivité numérique** sont calculés par rapport au nombre de brebis mises à la reproduction (250).

Définitions

Le taux de **prolificité** correspond au nombre d'agneaux produits par brebis mise en lutte. Le taux de **productivité numérique** est le nombre d'agneaux vivants (vendus ou conservés pour le renouvellement) par brebis mise en lutte.

2.5. - Résultats économiques

Tableau n°6 : Résultats économiques

			/brebis	Total				/brebis	Total
Produit de l'atelier ovin			84 €	25 135 €	Charges opérationnelles			54 €	16 107 €
Vente	Nbr Vendus	Prix de vente	64 €	19 210 €	Alimentation		43 €	12 750 €	
dont brebis	26	45 €		1 170 €	dont concentrés achetés		26,5 €	7 950 €	
dont agneaux	164	110 €		18 040 €	dont fourrage		16 €	4 800 €	
Primes	Nbr	Montant unitaire	22 €	6 525 €	Frais d'élevage		11 €	3 357 €	
dont PB	250	14 €		3 500 €	dont frais vétérinaires		6 €	1 800 €	
dont ICHN				3 025 €	dont cotisation - identification		2 €	600 €	
Autres frais d'élevage					Autres frais d'élevage		3 €	957 €	
- Achat d'animaux	Nbr Achetés	Prix d'achat	-2 €	-600 €					
dont bélier	2	300 €		-600 €					
Marge brute								30 €	9 028 €
Subvention d'exploitation (DPU)				10 600	Charges de structures				38 200 €
					(hors amortissement et frais financiers)				
					dont frais de déplacements				4 000 €
					dont main d'œuvre				20 800 €
Excédent brut d'exploitation								-62 €	-18 572 €
					Annuités des emprunts				11 900 €
Revenu disponible								-102 €	-30 472 €
Subvention Plan Loire				35 000					
Revenu disponible avec la subvention "Pastoralisme"								15 €	4 528 €

Le revenu disponible de 4 528 € doit servir à rémunérer l'éleveur (9 000 €) et à constituer une marge de sécurité permettant la pérennisation de l'exploitation. Cette marge de sécurité devrait représenter 10% du produit brut de l'exploitation soit environ 3 500 €/an.

$$4\,528\text{ €} - 9\,000\text{ €} - 3\,500\text{ €} = 7\,972\text{ €}$$

Malgré la subvention « Pastoralisme » ce système n'est pas réellement rentable, il manque 5 000 € afin que l'éleveur puisse rémunérer correctement le mi-temps qu'il consacre à cette atelier et 8 000 € pour assurer la pérennité de l'exploitation.

3. - Comparaison avec un Système ovin spécialisé herbager

Afin de chiffrer l'impact des contraintes engendrées par le pastoralisme sur les bords de Loire, une comparaison a été effectuée entre le système ci dessus et un système ovin spécialisé en zones herbagères Centrales et de l'Est. Les résultats de ce système sont décrits dans la synthèse éditée par l'Institut de l'Elevage : « Résultats 2008 des exploitations ovins viandes ».

3.1. - Présentation du cas type « Systèmes ovins spécialisés en Zones Herbagères Centrales et de l'Est » (ZHCE)

Tableau n°7 : Caractéristiques du cas type ZHCE

UTA	1,2
SAU	68 ha
SFP Ovine	62 ha
Parcours hors exploitation	0 ha
Cheptel	429
Chargement	6,3 brebis/ha

Ce sont des systèmes ovins spécialisés, 90% de la surface de l'exploitation sont en surfaces fourragères, les surfaces restantes permettent la production de concentré pour les animaux et de céréales de vente.

Les prairies autorisent un chargement plus élevé que dans le système pastoral où la surface fourragère est composée en grande partie de parcours.

Afin de comparer au mieux les deux systèmes, la taille des cheptels sera uniformisée à 300 brebis (cheptel du systèmes PBL agnelles de + 2 ans comprises). Les autres éléments de structures de l'exploitation sont adapté à cette nouvelle taille de troupeau.

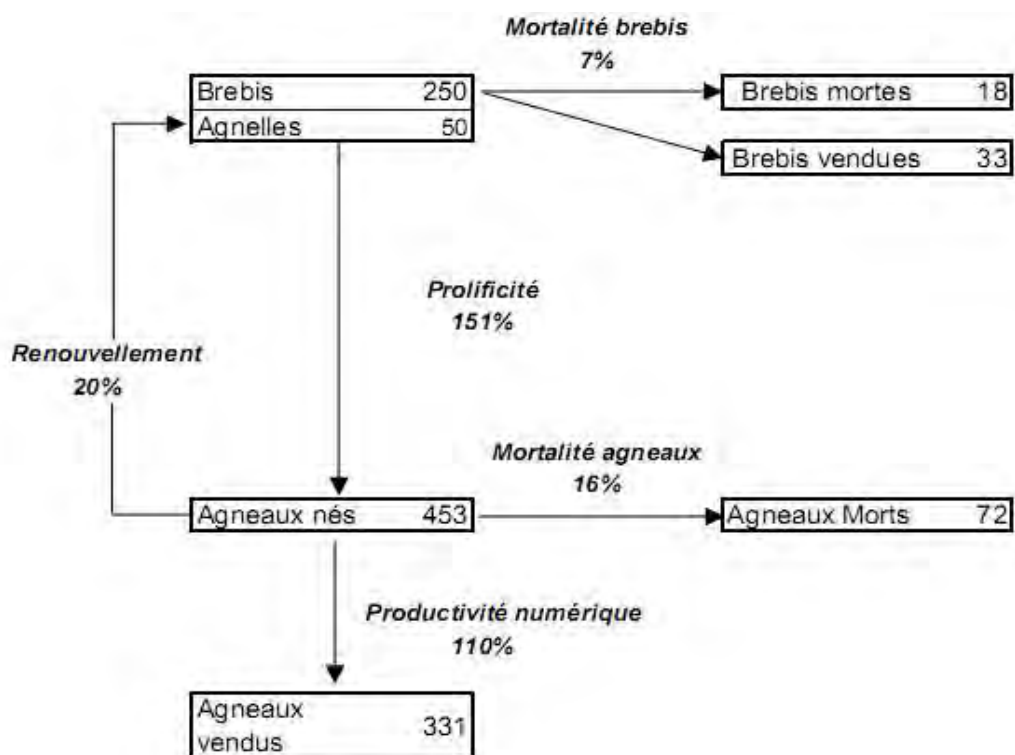
Tableau n°8 : Caractéristiques du cas type ZHCE adapté à un cheptel de 300 brebis

UTA	1
SAU	48 ha
SFP Ovine	43 ha
Parcours hors exploitation	0 ha
Cheptel	300
Chargement	6,9 brebis/ha SFP

Les résultats techniques et les produits du systèmes PBL seront comparés aux résultats du systèmes ZHCE ramené à 300 brebis. Cela permettra de voir l'impact des résultats techniques sur le produit à nombre de brebis identique.

En ce qui concerne la marge brute, les charges de structures, les annuités et le revenu disponible les valeurs du système ZHCE correspondent à celles fournies par l'institut de l'élevage et donc à un cheptel de 429 brebis. Ces valeurs n'étant pas directement proportionnelles au nombre de brebis il ne serait pas correcte de les diminuer proportionnellement au cheptel.

Schéma 2 : Critères techniques du cas type ZHCE



3.2. - Comparaison des critères techniques

Dans les deux systèmes les critères techniques sont calculés en fonction du nombre de brebis mise à la reproduction dans l'année. Or, malgré un cheptel identique, ce nombre n'est pas le même dans les deux systèmes. Dans le système « Pastoralisme » seules 250 brebis seront mises à la reproduction alors que dans le deuxième système il y en aura 300. Ceci aura un impact très important sur le nombre d'agneaux vendus. Si tous les autres critères sont les mêmes la différence du nombre d'agneaux vendus est de 33.

Prolificité

Système PBL : 114%
Système ZHCE : 151%

Dans le système « Pastoralisme » le taux de prolificité est assez faible, ce qui s'explique en partie par l'utilisation de races plus rustiques.

Mortalité des agneaux

Système PBL : 25%
Système ZHCE : 16%

La mortalité dans le système PBL est très importante. Cette mortalité se décompose en deux parties : la mortalité à la naissance qui est d'environ 15% et qui est proche de la mortalité dans les systèmes qui ne pratiquent pas de pastoralisme, et la mortalité des agneaux plus âgés lors de la période de pâturage qui est plus importante dans le système PBL (10% environ). La mortalité engendré par le pastoralisme vient de problème de disparition d'animaux et de problème parasitaire.

Taux de productivité numérique

Système PBL : 86%
Système ZHCE : 110%

L'addition d'un faible taux de prolificité et d'une forte mortalité des agneaux dans le système PBL entraîne un taux de productivité plutôt faible.

Le retard d'un an de mise à la reproduction des agnelles évoqué dans le paragraphe 5.2.1 sous titre « Conduite du troupeau », accentue encore plus ce décalage de productivité dans le système PBL. Si on calcule le taux de productivité par rapport au nombre de brebis présentes sur l'exploitation et donc nourries et entretenues (brebis + agnelles de 2 an soit 300 animaux) on obtient **71% de productivité, ce qui est réellement faible.**

Impact sur le nombre d'agneaux vendus

Les spécificités du système PBL entraînent une diminution de la production de moitié par rapport au système herbager. Les exploitations du système **ZHCE produisent en moyenne 330 agneaux avec un cheptel de 300 brebis, alors qu'avec le même cheptel, un système PBL permet de vendre 164 agneaux.**

3.3. - Comparaison des résultats économiques

Produits

Tableau 8 : comparaison de la valorisation des animaux par la vente directe entre les 2 systèmes de production.

		Nbr Vendus	Prix de vente	Produit
Système PBL	Brebis	26	45	1170
	Agneaux	164	110	18040
Système ZHCE	Brebis	33	40	1320
	Agneaux	331	97	32107

La valorisation plus importante des animaux par la vente directe dans le système PBL ne permet pas de combler la diminution du nombre d'agneaux produits. Le produit de la vente est inférieur de 14 200 € dans le système PBL.

Charges opérationnelles

Tableau 9: Analyse des charges opérationnelles entre les 2 systèmes de production.

	Système PBL		Système ZHCE	
	brebis	Total	brebis	Total
Alimentation	42,5	12 750	37	11 100
Concentrés	26,5	7 950		
Fourrage	16	4 800		
Frais d'élevage	11	3 300	11	3 300
Achat de paille	0,19	57	0,6	1
Charges opérationnelles	53,69	16 107	48,60	14 580

Les charges opérationnelles sont légèrement supérieures dans les systèmes PBL. La charge d'alimentation en est la cause. Le mode de calcul de la charge d'alimentation explique en grande partie cette variation.

En effet, la charge d'alimentation comprend les concentrés achetés et produits ainsi que les fourrages achetés mais les charges de production des fourrages sur l'exploitation ne sont pas incluses (semences, entretien du matériel de récolte, carburant...).

Or, dans le système ZHCE le fourrage est très souvent produit sur l'exploitation alors que dans le système PBL il est acheté ou fait par une entreprise, le coût du fourrage est donc inclus dans la charge d'alimentation du système PBL alors qu'elle ne l'est pas dans l'autre système. En tenant compte des charges de production des fourrages, les charges opérationnelles en système ZHCE devraient être équivalentes voir supérieures aux charges opérationnelles en systèmes PBL.

La marge brute

Afin de comparer au mieux les deux systèmes nous comparerons la marge brute hors primes (PB, PC, ICHN...). **Les systèmes PBL obtiennent une marge brute hors primes de 8 €/brebis, alors que les systèmes ZHCE obtiennent une marge hors primes de 38 €/brebis** (source : *Résultat des exploitations ovins viande, institut de l'élevage*).

Les charges de structures

Pour les systèmes ZHCE la valeur des charges de structures est de 571 €/ha (source : *Résultat des exploitations ovins viande, institut de l'élevage*). Pour les systèmes PBL, elles sont de 430 €/ha, hors main d'œuvre et de 955 €/ha main d'œuvre comprise. Dans le système ZHCE, l'entretien du matériel et la charge de gasoil sont augmentés par la production sur l'exploitation du foin. L'entretien du bâtiment et la charge d'électricité sont aussi plus importants dans ce système où les animaux restent plus longtemps en bergerie. Mais cela ne compense pas l'importance de **la charge de main d'œuvre que constitue le salaire du berger, dans le système PBL.**

Le revenu disponible

Les systèmes ZHCE obtiennent une marge brute plus importante et ont des charges de structure plus faibles. De plus ces systèmes sont moins consommateurs de main d'œuvre, un UTA peut donc conduire un cheptel plus important. D'un autre côté, le matériel nécessaire pour la récolte de fourrage, ainsi que la nécessité d'avoir une bergerie mieux équipée, engendrent des annuités bien plus importantes que dans les systèmes PBL (11 600 € dans les systèmes PBL et 18 000 € dans les systèmes ZHCE).

Dans les systèmes PBL, le revenu disponible (E.B.E. – annuité) hors subvention pastoralisme est de – 30 500 € et il est de 4 500 € avec la subvention. L'éleveur n'étant qu'à mi temps sur l'atelier le revenu disponible est de 4 500 €/0,5UTA. Le revenu disponible obtenu dans des exploitations de type ZHCE est de 9 900 €/UTA (source : *Résultat des exploitations ovins viande, institut de l'élevage*).

La subvention « Pastoralisme » permet d'obtenir un revenu disponible positif, mais encore légèrement inférieur à celui obtenu avec des systèmes ovins spécialisés en zone herbagère qui ne pratiquent pas le pastoralisme.

4. - Pistes d'évolution

La perte de production et la hausse de besoin de main d'œuvre engendrés par le pastoralisme sont quasiment entièrement compensés par la subvention « pastoralisme ». Néanmoins, afin que le système soit réellement viable et pérenne il serait souhaitable d'en augmenter la rentabilité. Il est donc important de réfléchir sur des pistes d'évolution qui pourraient permettre aux exploitations pratiquant le pâturage itinérant d'augmenter leur rentabilité. Trois pistes sont en cours de réflexion :

- L'amélioration de la valorisation commerciale des animaux.
- L'amélioration de la productivité de l'atelier.
- L'obtention d'aides PAC sur les sites du DPF.

4.1. - L'amélioration de la valorisation commerciale

Malgré un poids carcasse plus faible, les agneaux et les brebis sont mieux valorisés dans les systèmes PBL. Ceci s'explique par une commercialisation en vente directe. En commercialisation en circuit long, le prix du kilo carcasse est d'environ : 5,5 €/kg, les agneaux des bords de Loire sont vendus 7,8 €/kg carcasse. Ce prix est à peu près le même que celui des agneaux de bergerie vendus en circuit court. Il n'y a donc pas de valorisation supplémentaire grâce à l'image du pastoralisme. La création d'une marque ou d'un label pourrait permettre de différencier les agneaux de bergerie vendus en direct, des agneaux qui entretiennent le littoral ligérien.

Une étude de marché devrait permettre d'évaluer la possible augmentation du prix engendrée par la création d'une marque. En prenant comme hypothèse une augmentation d'environ 10 %, les animaux seraient vendus 8,6 €/kg carcasse ce qui est quasiment le prix de l'agneau bio. Une augmentation plus importante paraît donc peu envisageable.

Le gain en produit engendré par cette augmentation de 10% serait de 1 600 €. Cette augmentation n'est pas très significative, l'amélioration de la commercialisation ne permettra pas à elle seule d'améliorer la rentabilité de l'exploitation.

4.2. - L'amélioration de la productivité

La production d'un agneau par brebis est un objectif qui reste atteignable avec les races utilisées, en travaillant sur la réduction de la mortalité des agneaux au pâturage, et sur l'augmentation de la prolificité des brebis, par la génétique. La production de 250 agneaux à la place de 164 permettrait une augmentation du produit brut de 9 500 €. **En combinant une meilleure valorisation commerciale et l'amélioration de la productivité, il serait possible d'augmenter le produit de 12 000 €.**

4.3. - L'obtention d'aides PAC sur les sites du DPF

Dans le cadre de la réserve la DPU peut permettre d'augmenter le revenu disponible. Cependant, le montant de ces DPU et la surface éligible est difficile à estimer. Un travail sur les conditions d'obtention de ces DPU est en cours actuellement.

Conclusion

L'utilisation d'un troupeau ovin pour l'entretien du littoral ligérien engendre de nombreux surcoûts pour l'éleveur (main d'œuvre, déplacements...) et diminue sa production. Globalement l'éleveur a un revenu disponible inférieur de 40 000 € à celui dégagé par un système ovin spécialisé qui ne pratique pas le pastoralisme.

Si les pistes d'évolution évoquées ci-dessus se concrétisent, la différence de revenu reste encore effective. L'entretien des bords de Loire reste un service de la part de l'éleveur. Ce service lui engendre plus de coûts que de gains même si elle permet de diminuer de 10 €/ brebis la charge d'alimentation. Ce service doit donc être rémunéré afin que le système reste viable.